



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:**

À la séance ordinaire du 10 juillet 2020, le conseil a adopté par la résolution numéro 2020-07-142, le premier projet de règlement numéro 139-2020 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 134-2019 RELATIVEMENT À L'AJOUT DE « **RÉSIDENCE DE TOURISME** » À CLASSE COMMERCE ASSOCIABLE À L'HABITATION.

Ce projet de règlement a pour but de clarifier la notion de « *Résidence de tourisme* » dans la « Classe Commerce associable à l'habitation », applicable à certaines zones de Villégiature, afin d'en assurer la conformité avec la grille des normes de zonage.

Dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, selon l'arrêté ministériel 2020-033, suspendant toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, le conseil a adopté par la résolution numéro 2020-06-124, une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours tenant lieu d'assemblée publique de consultation à l'égard des articles 125 à 127 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Les commentaires écrits à l'égard du projet de règlement 139-2020 pourront être transmis par courrier, au bureau municipal situé au 2053, chemin du Tour-du-Lac, à l'attention du Directeur général, ou par courriel à [directeur@lacdesplages.com](mailto:directeur@lacdesplages.com), au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

Une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, un second projet de règlement sera adopté.

Ledit projet de règlement peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

*N.B. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation, ainsi que la carte de zonage illustrant les zones de Villégiature touchées, pendant les heures d'ouverture, à l'Hôtel de Ville, au 2053, chemin du Tour-du-Lac.*

**DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 29 juillet 2020.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Dagenais", is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.  
Directeur général / Secrétaire trésorier